

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du 10 novembre 2022

Délibération

N° 22.147.3

En exercice ... 37

Présents 26

Votants 34

Pour 28

Contre 0

Abstentions... 6

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ACCEPTATION DE L'OFFRE
DE CONCOURS DE MONSIEUR SUDRE POUR DES TRAVAUX
DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE LA RUE DE LA
GLACIÈRE À MAUREILHAN - APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION
FINANCIÈRE**

Date de la convocation : 04 /11/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 10 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES.

8 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

3 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Thierry MAURAT, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Patricia CATHALA.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20221110-DELIB_22_14

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du 10 novembre 2022

Assainissement collectif - Acceptation de l'offre de concours de monsieur SUDRE pour des travaux de raccordement au réseau de la rue de la Glacière à Maureilhan – Approbation et autorisation de signature de la convention financière

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'offre de concours de monsieur SUDRE émise le 30 septembre 2022 ;

Vu le projet de convention financière dans le cadre de l'offre de concours entre monsieur SUDRE et La Domitienne ;

Considérant que des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et de distribution d'eau potable sont prévus rue de la Glacière à Maureilhan ;

Considérant que monsieur SUDRE a émis une offre de concours d'un montant de 1 056,00 euros TTC à la Communauté de communes La Domitienne, afin qu'elle réalise les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la parcelle cadastrée n° A1936 dont il est propriétaire, rue de la Glacière à Maureilhan ;

Considérant qu'une convention financière a été établie afin de formaliser les engagements de chaque partie et les modalités de versement de l'offre de concours ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 34 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU (représenté par Robert SENAL), Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC),

A l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions),

I. ACCEPTE l'offre de concours de monsieur SUDRE telle que présentée ci-dessus.

II. APPROUVE la convention de financement établie entre monsieur SUDRE d'une part la Communauté de communes La Domitienne d'autre part.

III. AUTORISE monsieur le Président à la signer ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le 24 NOV. 2022

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

24 NOV. 2022

Signature du secrétaire de séance :

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20221110-DELIB_22_14

REÇU EN PREFECTURE

le 24/11/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20221110-DELIB_22_14